



**1. Renseignements sur l'identité du requérant\***

Nom de l'entreprise (le cas échéant):		
Nom de famille (lettres moulées):	Prénom (lettres moulées):	
Adresse (numéro, rue, bureau):		
Ville:	Province:	Code postal:
Téléphone:	Poste:	Courriel:

\* N.B. Le requérant est la seule personne-ressource qui recevra les communications liées à la demande

**2. Renseignements sur l'identité du propriétaire de l'immeuble (si différent du requérant)**

Nom de l'entreprise (le cas échéant):		
Nom de famille (lettres moulées):	Prénom (lettres moulées):	
Adresse (numéro, rue, bureau):		
Ville:	Province:	
Téléphone:	Poste:	Courriel:

**3. Description des travaux de lotissement**

Nature des travaux:	Subdivision	Remplacement	
Lots actuels:			
Lots projetés:			
Adresse de la propriété affectées:			
Nombre total de lots créés:			
Présence de lot(s) construit(s):		Démolition prévue:	
Motif de la demande:			
Construction éventuelle		Demande de permis en cours	
Vente projetée		Agrandissement d'une propriété	
transformation en compropriété			
Usage projeté:	Résidentiel	Commercial	Industriel
	Institutionnel	Agricole	Mixte

#### 4. Documents joints à la demande

Vous pouvez transmettre les plans en format PDF ou en une seule copie papier

La procuration du propriétaire (le cas échéant).

Acquitter les frais de 25.00 \$ par lot.

Un projet d'opération cadastrale réalisé par un arpenteur-géomètre et présenté en (3) copies, exécutés à une échelle d'au moins 1:1000 et présentant les informations suivantes:

- l'identification cadastrale du ou des terrains concernés de même que celles des propriétés adjacentes;
  - la localisation des services publics, des rues, des servitudes et des droits de passage existants ou proposés s'il y a lieu;
  - Une copie du ou des actes enregistrés si le terrain bénéficie d'un privilège à une opération cadastrale en vertu des articles 256.1, 256.2, 256.3 de la L.A.U.;
- les dimensions du ou des lots existants ou projetés

\*\*\* En plus des documents précédents, les exigences supplémentaires suivantes s'appliquent à un projet de lotissement dont le nombre de lots à former est supérieur à 5 et/ou comprend une rue ou un espace public:

Un plan de localisation exécuté à une échelle d'au moins 1:10 000 montrant le territoire environnant, les limites municipales à proximité et la manière dont le développement proposé y est intégré (affectations des sols, réseau routier, etc.)

Un plan image en trois (3) copies, exécuté à une échelle d'au moins 1:2500 et indiquant le relief du sol à l'aide de lignes de niveau dont les intervalles sont suffisants pour la bonne compréhension topographique du site, de même que l'identification des caractéristiques naturelles du terrain (cours d'eau, milieu humide, roc de surface, espace boisé, zones inondables, etc.).

L'implantation des bâtiments existants s'il y a lieu.

La superficie de terrain réservée pour chacun des usages, ainsi que le pourcentage que représentent ces superficies par rapport à l'ensemble, de même que la densité d'occupation de la fonction résidentielle exprimée en logement à l'hectare.

Les différentes phases de développement s'il y a lieu.

Un rapport indiquant le genre et l'importance des investissements prévus par le requérant pour chaque étape de mise en œuvre du projet, de même que tout autre renseignement utile concernant la réalisation du projet, ses retombées économiques sur la municipalité et les coûts approximatifs que cette dernière doit envisager en rapport avec la mise en œuvre du plan-projet.

Un profil topographique de ou des emprise(s) de rue prévue(s) au plan image, si la pente de celle(s)-ci est supérieure à dix pour cent (10%).

## 5. Signature

Le requérant d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, s'il n'est pas propriétaire de l'immeuble visé par ce permis ou certificat, est responsable d'obtenir toute autorisation nécessaire auprès du propriétaire de l'immeuble ou de tout titulaire d'un droit réel dans celui-ci, préalablement à l'exécution des travaux projetés.

Le requérant soussigné certifie que les données contenues dans la présente demande et dans les documents qui y sont joints sont vraies, exactes et complètes.

La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de la qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions des règlements d'urbanisme et de tout loi ou règlement provincial doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis ou du certificat, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Le fonctionnaire désigné délivre un permis (ou un certificat) s'il constate, sur la foi des documents soumis, que le projet est conforme à la réglementation municipale et provinciale en vigueur.

Signature du requérant

Date (aaaa-mm-jj)